

## **Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne sur la vaccination scolaire « contre le cancer du col de l'utérus »**

Après avoir écrit en date du 8 août dernier aux Ministres de la Communauté Française responsables de la Santé et de l'enseignement obligatoire, Fadila Laanan et Marie-Dominique Simonet, nous avons ce jour écrit à **toutes les directions d'écoles secondaires et d'internats** mais aussi **aux associations de parents UFAPEC et FAPEO**.

Ces différentes démarches se justifient dans un contexte où le rapport bénéfices/risques *officiellement présenté* d'une telle vaccination nous apparaît pour le moins discutable et où l'information trop unilatérale jusqu'à présent, génère en quelque sorte une « *soumission consentie* », en contradiction flagrante avec la loi de 2002 sur les droits du patient.

Il s'avère que des deux vaccins anti-HPV disponibles, c'est **le vaccin Cervarix de GSK** qui a finalement été sélectionné par la Communauté Française pour la vaccination scolaire.

Or, comme nous l'avons déjà expliqué et démontré dans ces courriers référencés, **à partir du moment où le contexte de cette vaccination implique :**

- **DES CONFLITS D'INTERÊTS** (4 des 5 membres du CSS qui ont fait les recommandations, selon le Vif du 14 nov. 2008 !)
- **UNE EFFICACITE HYPOTHETIQUE qui ne sera de toute façon pas confirmée avant 20 ans** (donc fausse appellation actuelle de « vaccin contre le cancer »)
- **DES CHIFFRES INEXACTS de mortalité par cancer du col en Belgique** (car amalgamés avec ceux liés au cancer du corps de l'utérus, comme avoué par le CSS)
- **L'USAGE D'UN VACCIN EXPERIMENTAL** (technique de fabrication encore jamais utilisée et nouvel adjuvant, l'AS04, comme reconnu par le rapport du CSS)
- **DES EFFETS SECONDAIRES AVERES** (+ de 2000 écolières vaccinées par Cervarix dont plusieurs cas neurologiques graves, comme relayé par la presse anglaise, mais aussi des décès suspects, des troubles graves de la vue, etc)
- **UN CONTRASTE SAISSISSANT entre les décisions étrangères et celle de la Communauté Française** (La France qui met le Cervarix sur la liste des produits « sous surveillance renforcée » ; l'Autriche qui dérembourse et cesse de recommander cette vaccination depuis 2008, etc)

**... les directeurs doivent-ils rester de simples administratifs, de simples exécutants ?**

Ou bien ont-ils encore le droit et même le devoir de prendre part à l'indispensable débat citoyen, en respectant de ce fait **la loi d'août 2002 sur les droits du patient** qui prévoit le droit à un consentement libre et éclairé pour tout acte médical non urgent ?

Qu'arrivera-t-il en cas d'accident post-vaccinal ? Qui devra indemniser ? Les directeurs auront-ils une part de responsabilité pour avoir tacitement cautionné une telle démarche, sans avoir forcément veillé à ce que **LEURS** élèves soient suffisamment informées ?

Et puis que dire aussi du cortège de contradictions effarantes comme celle existant entre le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) qui dit du Gardasil et du Cervarix que ce sont deux vaccins « sûrs et sans danger » alors que l'INAMI, elle, a écrit, dans un document de réponse à GSK sur le Cervarix que « **le taux d'effets secondaires est assez élevé** » ????

Par conséquent, Initiative Citoyenne appelle la Communauté Française à s'expliquer sans délai sur sa politique hasardeuse de gaspillage financier et sur sa gestion pour le moins chaotique de ce genre de dossier de santé publique.

Pour Initiative Citoyenne,  
Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée, Sophie Meulemans

[initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be)

<http://www.initiativecitoyenne.be>

**NB :** Toutes les références nécessaires, y compris celle de l'INAMI, se trouvent dans nos courriers aux Ministres, aux directions & associations de parents.